



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 2 FEVRIER 2019

**OJ N°24 - STRATEGIE TERRITORIALE, AMENAGEMENT ET HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS - APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU
PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Date de la convocation : 25 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel (départ avant le vote de l'OJ N°1), ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge (jusqu'à l'OJ N°24), ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°24), BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien (jusqu'à l'OJ N°24), BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERCAITS Christian, BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel, BETBEDER Lucien, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine (jusqu'à l'OJ N°24), BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASTAIGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André (jusqu'à l'OJ N°25), CURUTCHARRY Antton représenté par COSCARAT Jean-Michel, DAGORRET François, DARASPE Daniel, DE CORAL Odile, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet (jusqu'à l'OJ N°3), ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°25), ETCHEPARE Philippe, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°3), EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°26), GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger (jusqu'à l'OJ N°3), GARICOITZ Robert, GASTAMBIDE Arño, GETTEN-PORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre, HASTOY Jean-Baptiste, HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIART Michel, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, IPUTCHA Jean-Marie, IRASTORZA Didier, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°28), IRIGOYEN Jean-François (jusqu'à l'OJ N°3), IRUMÉ Jean-Michel, ITHURRALDE Éric (jusqu'à l'OJ N°3), ITHURRIA Nicole, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal,

1

Siège
15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza
15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença
15 Avienguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain (jusqu'à l'OJ N°13), LACOSTE Xavier, LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°24), LAFITTE Pascal (jusqu'à l'OJ N°3), LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°17), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE-DAVID Florence (jusqu'à l'OJ N°23), LATAILLADE Robert, LAUQUE Christine, LESPADÉ Daniel, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques (jusqu'à l'OJ N°3), MANDAGARAN Arnaud représenté par LARBAIGT Bernard, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MIALOCQ Marie-José, MINONDO Raymond, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°17), MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°3), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal, NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, ONDARS Yves, PONS Yves (jusqu'à l'OJ N°26), POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°27), PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°3), SAN PEDRO Jean, SANBERRO Thierry, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°23), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UHART Michel, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°26), VILLENEUVE Arnaud représenté par POURRILLOU Pierre, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERRE Barthélémy, ANCHORDOQUY Jean-Michel, BARATE Jean-Michel, BEGUE Catherine, BERTHET André, BICAIN Jean-Michel, CARRICART Pierre, CASET Jean-Louis, CHASSERIAUD Patrick, CLAVERIE Peio, DALLEMANE Michel, DARRASSE Nicole, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DUHART Agnès, ECHEVERRIA Andrée, ELGOYHEN Monique, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ESPIAUBE Marie-José, ETCHEMAITE Pierre, ETCHETO Henri, ETCHEVERRY Maialen, GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HACALA Germaine, HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HIALLE Sylvie, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IRIGARAY Bruno, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jacques, JOCOU Pascal, JOUGLEUX Bernadette, LAPEYRADE Roger, LASSERRE Marie, LEIZAGOYEN Sylvie, LEURGORY Charles, MEYZENC Sylvie, MILLET-BARBÉ Christian, MIRANDE Jean-Pierre, NEYS Philippe, OÇAFRAIN Michel, ORTIZ Laurent, PEILLEN Jean-Marc, PEYROUTAS Maitena, PICARD-FELICES Marie, SANPONS Maryse, SECALOT Michel, SOROSTE Michel, TARDITS Richard, UGALDE Yves, URRUTIAGUER Sauveur.

PROCURATIONS :

ANCHORDOQUY Jean-Michel à DUBOIS Alain, BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude, BEGUE Catherine à IDIART Michel, BEGUERIE Adrien à BARANTHOL Jean-Marc (à compter de l'OJ N°25), BERTHET André à Jacques VEUNAC, BISAUTA Martine à ETCHEBEST Michel (à compter de l'OJ N°25), CLAVERIE Peio à VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°26), DALLEMANE Michel à DAGORRET François, DARRASSE Nicole à DEQUEKER Valérie, DE LARA Manuel à ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, DE PAREDES Xavier à SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°23), DUHART Agnès à ESMIEU Alain, ECHEVERRIA Andrée à AGUERGARAY Léonie, ERDOZAINCY-ETCHART Christine à LARRALDE André, ERREÇARRET Anicet à IRIART Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°4), ESPIAUBE Marie-José à DOYHENART Jean-Jacques, ETCHEMAITE Pierre à ARROSSAGARAY Pierre, ETCHEMENDY René à ETCHEMENDY Jean (à compter de l'OJ N°26), ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette, ETCHEVERRY Maialen à BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°24), ETCHEVERRY Pello à IBARLOZA Inaki (à compter de l'OJ N°4), GAMOY Roger à IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'OJ N°4), HACALA Germaine à DE CORAL Odile, HARISPE Bertrand à ERNAGA Michel, HARRIET Jean-Pierre à SANBERRO Thierry, HIRIART Michel à POULOU Guy, INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, INCHAUSPÉ Henry à POYDESSUS Philippe, IRIGOYEN Jean-François à ITHURRIA Nicole (à compter de l'OJ N°4), IRUMÉ Jacques à IRUMÉ Jean-Michel, ITHURRALDE Éric à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°4), JOCOU Pascal à BEHOTEGUY Mairer, JOUGLEUX Bernadette à DEVEZE Christian, LACASSAGNE Alain à CASTEL Sophie (à compter de l'OJ N°14), LAFITE Guy à DESTIZON Patrick (à compter de l'OJ N°25), LAFITTE Pascal à GALLOIS Françoise (à compter de l'OJ N°4), LASSERRE Marie à MOUESCA Colette, LASSERRE-DAVID Florence à LATAILLADE Robert (à compter de l'OJ N°24), LEIZAGOYEN Sylvie à GUILLEMOTONIA Pierre, MEYZENC Sylvie à DURRUTY Sylvie, MILLET-BARBÉ Christian à ARCOUET Serge (jusqu'à l'OJ

N°24), OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert, ORTIZ Laurent à HAYE Ghislaine, SAINT ESTEVEN Marc à MIALOCQ Marie-José (à compter de l'OJ N°4), SANPONS Maryse à BERARD Marc, SOROSTE Michel à ETCHEGARAY Jean-René, UGAUDE Yves à MARTIN-DOLHAGARAY Christine, URRUTIAGUER Sauveur à DELGUE Jean-Pierre.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Modalité de vote : vote électronique



**OJ N°24 - STRATEGIE TERRITORIALE, AMENAGEMENT ET HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS...
COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS - APPROBATION DE LA REVISION GENERALE DU
PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Mes chers collègues,

La révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Cambo-les-Bains, prescrite le 21 juillet 2014 et arrêtée le 13 janvier 2018 poursuit les objectifs suivants :

- poursuivre et accompagner le développement économique de la commune en tenant compte de la qualité paysagère des zones d'activités agricoles et des espaces naturels et en favorisant une économie locale diversifiée ;
- accompagner la croissance de la population et maintenir les efforts déjà engagés en faveur de la mixité sociale, en engageant une réflexion sur les logements nécessaires (tant au niveau quantitatif que qualitatif) ;
- localiser et qualifier les potentiels de logements (réhabilitation, densification, neuf) pour maîtriser le développement dans le respect de la densification existante (de forte à faible) ;
- affirmer le centre bourg en maîtrisant la qualité urbaine et paysagère des constructions et des projets d'aménagement ;
- préserver l'identité du centre bourg, les éléments de l'architecture (grandes villas, quartiers à faible densité) et des paysages (espaces publics, jardins, allées) qui caractérisent la ville thermale ;
- accompagner le maintien et l'évolution des quartiers identitaires de la commune ;
- mettre en valeur les entrées de ville ;
- favoriser le développement des services, commerces et équipements dans une réflexion sur les mobilités douces et alternatives et les stationnements (en particulier en lien avec les établissements de soins et l'activité thermale) ;
- protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et forestiers ainsi que les milieux et paysages naturels dans une vision fonctionnelle.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 153-31 et suivants, R 153-11, R153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme dans leur version applicable, prévoyant les modalités de révision du plan local d'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cambo-les-Bains approuvé le 9 novembre 2009, ayant fait l'objet d'une modification n° 1 en date du 31 mai 2010, d'une modification simplifiée n° 1 en date du 31 mai 2010, d'une modification n° 2 en date du 18 octobre 2010, de modifications n° 3 et 4 en date du 27 janvier 2014, de modifications simplifiées n° 2, 3 et 4 en date du 27 janvier 2014 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Cambo-les-Bains en date du 21 juillet 2014 prescrivant la révision générale du PLU de la commune et définissant les modalités de concertation ;



Vu la notification de la délibération du 21 juillet 2014 de prescription de la procédure de révision générale du PLU aux personnes publiques et organismes associés ;

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui s'est tenu lors du Conseil municipal du 1^{er} février 2016, qui basent le projet de PLU sur les enjeux suivants :

- orientations générales exprimant principalement l'organisation urbaine de la commune en ciblant le développement sur le centre-bourg, les centralités les plus proches du bourg et dans les enveloppes urbaines existantes, limitant l'urbanisation linéaire sur des espaces non pourvus d'assainissement collectif, non assimilables à de véritables quartiers ;
- orientations particulières en matière d'habitat, de transports, de déplacements, de réseaux d'énergie, de développement des communications numériques, d'équipement commercial, de développement économique et de loisir ;
- et objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Cambo-les-Bains en date du 6 mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision générale du PLU conformément à l'article L153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 13 janvier 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme révisé ;

Vu l'avis de l'État – Préfecture des Pyrénées-Atlantiques DDTM – Service Urbanisme, Aménagement Risques de la DDTM de Bayonne, en date du 23 avril 2018 ;

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques du 19 mars 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 10 avril 2018 ;

Vu l'avis du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Basque et du Seignanx en date du 6 avril 2018 ;

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Région Nouvelle Aquitaine du 11 avril 2018 ;

Vu l'avis de l'Institut National des Appellations d'Origine en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'arrêté en date du 25 juin 2018, par lequel le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU révisé, qui s'est tenue du lundi 13 août 2018 au samedi 22 septembre 2018, et en a fixé les modalités ;

Vu le rapport du commissaire-enquêteur en date du 28 octobre 2018, dont il résulte que 46 observations ont été consignées sur le registre papier d'enquête, 171 sur le registre

dématérialisé et trois courriels adressés en mairie, et que les principales observations ont portés sur :

- des demandes de changement de zonage en zone constructible ;
- des demandes de modifications de zonage ;
- des renseignements et demandes concernant les Emplacements Réservés et les Espaces Boisés Classés ;
- des oppositions à l'urbanisation des sites de Mariénia – Muliénia – Ousemendia et préservation des espaces agricoles (pétition) ;
- des projets de développement économique ;
- des remarques diverses.

Vu les conclusions motivées et l'avis favorable émis le 28 octobre 2018 par le commissaire-enquêteur sur le dossier de PLU révisé, soumis à l'enquête :

➤ **Assorti d'une recommandation relative à :**

- Changement de destination des bâtiments « Chuchartia » BE70 & « Alcurenia » BP152 pour des activités pouvant apporter un complément de rémunération à l'activité agricole : gîte, chambre d'hôte... ;

➤ **Assorti de 7 réserves relatives à :**

- **Réserve n° 1 : Suppression de la zone 2AUy (Mariénia)**, insuffisamment justifiée, en entrée de ville qui présente une grande qualité paysagère et un intérêt agricole ;
- **Réserve n° 2 : Suppression de l'extension de la zone UY Altzurenia** (à l'entrée côté Hasparren) qui constitue une urbanisation linéaire incompatible avec les orientations du SCOT ;
- **Réserve n° 3 : Réduction de la zone 2AU « Puttuenborda »** comportant actuellement un espace boisé et des terres agricoles ;
- **Réserve n° 4 : Contraindre l'étalement urbain et l'urbanisation linéaire** pour respecter les objectifs de la loi SRU et les orientations du SCOT notamment dans le quartier des Sept Chênes, les lieux-dits « Haurtzain », « Etchemendia », le secteur UCp du chemin Bordachoury ;
- **Réserve n° 5 : Modifier le règlement du PLU pour augmenter la production de logements sociaux** afin de respecter les objectifs de la loi SRU et les orientations du SCOT ;
- **Réserve n° 6 : Modifier le règlement du secteur Ap** afin de permettre les constructions indispensables aux exploitations agricoles. La proposition de la Chambre d'Agriculture semble un bon compromis entre activité agricole et préservation paysagère qui a présidé au classement en zone Ap de ces secteurs ;
- **Réserve n° 7 : Subordination du développement urbain à la capacité de la ressource en eau et des réseaux.** La ressource en eau et la capacité de traitement des réseaux seront en concordance avec les objectifs démographiques envisagés dans le PLU ;

Vu la présentation de synthèse des observations du public, des personnes publiques et organismes associés ou consultés, exposée en présente séance ;

Vu les modifications qu'il est projeté d'apporter au projet de PLU arrêté, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête publique, des observations du public, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dont il est proposé de lever les réserves, exposées en séance et figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;

Vu la présentation des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur lors de la conférence intercommunale rassemblant les maires des communes membres de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 2 février 2019 conformément à l'article L153-21 du code de l'urbanisme ;

Vu le dossier du projet de plan local d'urbanisme modifié en conséquence, et comportant un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement écrit et graphique et des annexes ;

Vu la note explicative de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers sur le projet de révision du PLU de Cambo-les-Bains ;

Considérant qu'il convient de lever les réserves de la manière suivante :

- **Réserve n° 1 : Suppression de la zone 2AUy (Marienia)**, dans l'attente d'une étude environnementale plus approfondie ;
- **Réserve n° 2 : Suppression de l'extension de la zone UY Altzurenia**, activité existante reclassée en zone Ny ;
- **Réserve n° 3 : Réduction de la zone 2AU « Puttuenborda » ;**
- **Réserve n° 4 : Réduction de l'étalement urbain et l'urbanisation linéaire** pour respecter les objectifs de la loi SRU et les orientations du SCOT avec le classement de zones UC en zone N et A permettant l'évolution des bâtis existants poursuivant l'objectif notamment de préservation du paysage ;
- **Réserve n° 5 : Modification du règlement du PLU pour augmenter la production de logements sociaux** afin de respecter les objectifs de la loi SRU et les orientations du SCOT avec la modification des règles pour la production de LLS en zone UB, UC et AU induisant une augmentation du pourcentage de LLS et une obligation de taille de logements. Également la création d'un secteur UBa avec l'obligation de 50% de LLS et un complément au sein d'une OAP sur le pourcentage de LLS ;
- **Réserve n° 6 : Modification du règlement du secteur Ap** afin de permettre les constructions indispensables aux exploitations agricoles dans les conditions fixées par la Chambre d'Agriculture avec une insertion du bâti en secteur Ap plus exigeante ;
- **Réserve n° 7 : Subordination du développement urbain à la capacité de la ressource en eau et des réseaux** avec des précisions sur les eaux parasites apportées et la capacité de la ressource en eau potable justifiée par des éléments fournis par le service assainissement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en adéquation avec les objectifs démographiques ;

Considérant que les principales modifications projetées à la suite des avis PPA et à l'avis de Monsieur le commissaire-enquêteur après enquête publique sont les suivantes :

1/ Approfondissement du Rapport de Présentation

- Démographie, logement, diagnostic, justification de l'objectif de développement : le rapport de présentation est complété et précisé ;
- Compatibilité SCOT-ABAQUE : les calculs ont été actualisés ;
- Zone d'activité : la justification est précisée ;
- LLS Logement locatif social : l'ensemble des dispositions a été adapté et les calculs sont actualisés en conséquence. Le rapport de présentation estime une production minimale de LLS au regard des dispositions réglementaires qui permettent de garantir une production minimale ;
- Risque : le risque inondation a été relayé dans le règlement ;
- Compatibilité SCOT : le rapport démontre la compatibilité SCOT, notamment eu égard à l'interprétation pour les ZAE (zone d'activité économique) ;
- Cohérence PADD : le rapport est actualisé et précisé à ce sujet ;
- Assainissement eau potable : précision apportée sur les eaux parasites et capacité de la ressource AEP complétée par les éléments fournis URA/CAPB ;
- Précisions biodiversité : réalisée sur plusieurs points ;
- Calage des indicateurs : adaptation des indicateurs de suivi. Les parties C, D et E du rapport de présentation sont actualisées des modifications apportées au dossier pour l'approbation (mise à jour des cartes, des illustrations, des chiffres, etc....).

2/ PADD

- Complément sur les objectifs de modération de consommation pour les zones d'activités ;
- Correction de la densité observée sur les 10 dernières années.

3/ Orientation d'Aménagement et de Programmation

- Les OAP sont complétées sur la qualité d'entrée de ville ;
- Complément sur le pourcentage LLS.

4/ Règlement

- Modification des règles pour la production de LLS en zone UB, UC et AU : augmentation du pourcentage de LLS à réaliser et obligation de taille de logements ;
- ZAE : limitation de surface de vente des commerces à 500m² en zone UY ;
- Suppression du règlement de la zone 2AUy ;
- Création d'un secteur UBa (hauteur plus importante et LLS à 50%), augmentation des hauteurs du secteur 1AUc1 ;
- Précisions pour le risque inondation ;
- Modification de la distance du recul qui passe à 6m ;
- Secteur Ny étendu aux activités artisanales existantes et précisions de règles d'emprise au sol ;
- Rectification des constructions autorisées en secteur Nbd et précisions de règles d'emprise au sol et de hauteur ;
- Précision de règles en secteur Nens ;

- En secteur Ap autorisation de constructions nécessaires à l'activité agricole dans les conditions fixées par la Chambre d'Agriculture. Complément à l'article 11 pour une insertion du bâti en secteur Ap plus exigeante ;
- Création de 2 changements de destination.

5/ Zonage

- Voir tableau annexé à la présente délibération.

6/ Annexes

- Mise à jour référence code santé, remplacement de la fiche AS1 ;
- Mises à jour en lien avec les corrections faites au rapport de présentation.

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil communautaire est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communautaire de :

- lever les réserves émises par le commissaire-enquêteur ;
- approuver les modifications apportées au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cambo-les-Bains, portées dans le tableau des modifications effectuées par rapport au dossier arrêté, annexé à la présente délibération ;
- approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cambo-les-Bains, tel qu'annexé à la présente délibération.

En application de l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise en Sous-Préfecture de Bayonne, et fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie de Cambo-les-Bains, ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités mentionnera le lieu où le PLU peut être consulté. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération.

La présente délibération sera exécutoire :

- à compter de la réception à la Sous-Préfecture, si celle-ci n'a notifié aucune modification au contenu du dossier, ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte par la collectivité des modifications demandées par l'Etat ;
- et dès l'exécution des formalités de publicité dans la presse.

ADOpte A LA MAJORITE

Pour : 136 voix

Contre : 23 voix

Abstention : 35

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 8



Contre : 002 AGUERGARAY Léonie, 010 ARAMENDI Philippe, 028 BERRA Jean-Michel, 046 CAMOU Jean-Michel, 059 CHANGALA André, 085 ECHEVERRIA Andrée (002 AGUERGARAY Léonie), 091 ELZARDE Iker, 095 ERRECARRET Anicet (150 IRIART Jean-Pierre), 104 ETCHEMAITE Pierre (014 ARROSSAGARAY Pierre), 105 ETCHEMENDY Jean, 106 ETCHEMENDY René, 109 ETCHEVERRY Maialen (019 BARUCQ Guillaume), 119 GALLOIS Françoise, 122 GASTAMBIDE Arno, 127 LEIZAGOYEN Sylvie (130 GUILLEMOTONIA Pierre), 133 HAYE Ghislaine, 149 IRIART Jean-Claude, 157 ITHURRALDE Eric (202 OLÇOMENDY Daniel), 167 LAFITTE Pascal (119 GALLOIS Françoise), 202 OLÇOMENDY Daniel, 211 PRAT Jean-Michel, 212 PREBENDE Jean-Louis, 224 TRANCHE Frédéric.

Abstention : 004 ALCUGARAT Christian, 019 BARUCQ Guillaume, 026 BERGE Mathieu, 030 BETBEDER Lucien, 035 BISAUTA Martine, 038 BORDES Alexandre, 040 BRAU-BOIRIE Françoise, 044 BUTORI Nicole, 049 CARRERE Bruno, 058 CAZALIS Christelle, 063 DAGORRET François, 064 DALLEMANE Michel (063 DAGORRET François), 069 DE LARA Manuel (089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa), 073 HARISPE Bertrand (094 ERNAGA Michel), 089 ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, 092 ERDOZAINCY-ETCHART Christine (172 LARRALDE André), 094 ERNAGA Michel, 100 HASTOY Jean-Baptiste, 110 ETCHEVERRY Michel, 111 ETCHEBER Pierre, 112 EXILARD Pascale, 118 GALANT Jean-Michel, 130 GUILLEMOTONIA Pierre, 134 HEUGUEROT Daniel, 143 IHIDOY Sébastien, 150 IRIART Jean-Pierre, 163 LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, 171 LARRABURU Antton, 172 LARRALDE André, 174 LARRANDA Régine, 213 ORTIZ Laurent (133 HAYE Ghislaine), 221 BERCAITS Christian, 222 THEBAUD Marie-Ange, 223 THICOIPE Michel, 233 YBARGARAY Jean-Claude.

Ne prend pas part au vote : 164 LACASSAGNE Alain (057 CASTEL Sophie), 176 BURRE-CASSOU Marie-Pierre.

Non votants : 027 BERLAN Simone, 029 BERTHET André (230 VEUNAC Jacques), 066 DARRASSE Nicole (074 DEQUEKER Valérie), 136 HIRIART Michel (208 POULOU Guy), 153 IRIGOIN Jean-Pierre, 186 MANDAGARAN Arnaud, 208 POULOU Guy, 232 VILLENEUVE Arnaud.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Jean-Marie MARTINO.



Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

14 FEV. 2010

14 FEV. 2010

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507
64 185 Bayonne Cedex
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72

Sedença

15 Avienguda Foch - CS 88 507
64 185 Baiona Cedex
05 59 44 72 72